

me semble qu'en cette affaire la justice est avec ceux qui réclament la liberté de donner et de recevoir un enseignement conforme à la majorité, que l'injustice est du côté de ceux qui, détenteurs d'un monopole que rien ne justifie, prétendent le maintenir en dépit des protestations les mieux fondées.

Oui ou non, le citoyen, qui n'abuse pas de la liberté pour attenter aux lois fondamentales sur lesquelles repose l'ordre social, a-t-il le droit imprescriptible de faire de la liberté l'usage que bon lui semble.

Le nier serait nier le droit lui-même. Et quand nous réclamons la liberté de l'enseignement supérieur dans le droit commun, dans la soumission aux mêmes lois, que demandons-nous qui ne réponde pas à cette idée du droit imprescriptible qui est écrite dans la conscience de tous, qui est formulée pour la garantie des citoyens dans la constitution et que nous ne cesserons d'affirmer bien haut et de toujours revendiquer ?

Que si nous avions besoin de nobles exemples pour nous affermir dans la lutte que nous commençons contre le monopole pour la liberté, contre un arbitraire que rien ne légitime pour le droit qui a lui-même sa propre justification, si nous avions besoin d'exemples et de modèles, il nous suffirait de nous rappeler la lutte soutenue de 1830 à 1850 pour la conquête de la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Des hommes qui ont pris part à ces luttes nous ont légué avec de beaux exemples une leçon que nous n'oublierons pas : de nos jours, en France, lorsque l'on combat pour le droit et la conquête d'une vraie liberté, il suffit d'apporter dans la lutte une constance inébranlable ; tôt ou tard on assiste au triomphe du droit et l'on voit paraître l'aurore de la liberté.

CHARLES GRIMBERT.

Les Plaintes de Roubaix

Sous ce titre, l'Indépendant français publie la pétition adressée par les industriels roubaixiens à la Chambre consultative, et la fait précéder des réflexions suivantes :

« Sont-ce bien des plaintes qu'exprime la lettre qu'on va lire? N'est-ce pas plutôt le cri de désespoir d'une industrie qui se sent frappée à mort.

« Ainsi, plus nous allons, plus la crise est grave, plus notre production nationale déperit !

« Nous ne saurions trop féliciter MM. les industriels de Roubaix d'insister avec énergie pour faire entendre leurs réclamations. Il ne faut laisser ni trêve ni répit à ce gouvernement imprudent, qui semble s'endormir sur les ruines qu'il a suscitées, il faut lui faire toucher du doigt les plaies et les blessures, il faut confondre par des témoignages irrécusables les sophismes qui ont été développés dans l'enquête du mois de mai dernier !

« En reproduisant la lettre des fabricants de Roubaix, nous nous associons à leurs efforts, et nous revendiquons largement notre part dans leurs doléances. Nous ne saurions trouver de justification plus saisissante des principes que nous ne cessons de soutenir ?

« Ainsi, l'année actuelle s'annonce comme devant être plus désastreuse que la précédente !

« Le défilé des articles de haute fantaisie et de luxe est de plus en plus difficile !

« Expérience, habileté, sacrifices, bon outillage, consciencieux efforts, réputation européenne, rien ne parvient à amoindrir l'intensité du mal ! D'admirables éléments de richesse sont frappés de stérilité, d'honorables fortunes sont compromises, de malheureux ouvriers sont atteints dans leur salaire !

« Est-ce là une situation tolérable ?
« Qu'en pense M. Gressier, le nouveau ministre du commerce? — ALEX. DURANT. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 20 décembre.

Le *Moniteur* a démenti hier le fait de la destruction de l'*Enosis* par l'amiral turc Hobart-Pacha : aujourd'hui il dit à la fin de son bulletin : « L'incident de l'*Enosis* paraît devoir se dénouer pacifiquement. Les grandes puissances, signataires du traité de 1856, continuent d'un commun accord à agir dans le sens de la conciliation. La vérité est, malgré les bruits contraires, que jusqu'à présent on n'avait pas cru dans notre monde politique à un dénouement belliqueux du conflit entre la Turquie et la Grèce. La lutte est ajournée. Les rumeurs de Bourse attribuant à la Russie l'intention de prendre fait et cause pour la Grèce tombent ainsi d'elles-mêmes ; et les changements ministériels annoncés le 18 avaient plus particulièrement ramené l'attention publique vers nos affaires intérieures.

On dit que le gouvernement a déjà fait connaître aux chefs des grandes légations que les changements de ministres n'impliquaient aucune modification dans la politique impériale, et qu'en outre les accueillis en général comme la preuve d'intentions pacifiques en ce qui regarde l'extérieur et de la volonté bien arrêtée de ne pas revenir sur les dernières réformes accomplies à l'intérieur.

Il est un fait sur lequel nous devons constater l'insistance de quelques journaux. Ils proclament que les décrets du 17 décembre attestent la prépondérance persistante de M. Rouher dans les conseils du souverain. M. de Forcade s'est plus occupé d'affaires que de politique et il est en parfait accord avec le ministre d'Etat ; M. de La Valette est l'allié naturel de M. Rouher. C'est donc avec quelque raison qu'un journal qui va chercher ses inspirations au ministère d'Etat, le *Public*, dit que les changements ministériels auront pour effet d'assurer l'unité de direction des affaires publiques.

On s'était ému de la nomination de M. de La Valette dont on n'a pas oublié les opinions personnelles à l'égard du pouvoir temporel de la Papauté. Mais, d'abord, on assure que le gouvernement impérial a fait savoir au Saint-Siège que sa politique en Italie ne serait en rien modifiée ; ensuite il ne faut pas oublier que M. de La Valette est d'accord avec M. Rouher qui a prononcé dans la séance du 5 décembre le fameux *jamais*, qui a rassuré les amis du Saint-Siège.

Vous pouvez remarquer que ceux qui ont combattu avec vivacité M. Pinard et ses actes comme ministre de l'intérieur rendent hommage à l'attitude qu'il garde en sortant du pouvoir. Le *Constitutionnel* publie à ce sujet un article dont je détache ces lignes : « M. Pinard, en quittant le ministère, a décliné l'honneur d'un siège au Sénat. Il a pensé qu'en prenant au barreau et peut-être à la Chambre la situation que comporte son grand talent de parole, il servirait plus utilement la cause à laquelle il a dévoué sa vie... La dignité de la retraite si désintéressée de M. Pinard lui assure plus que jamais les sympathies de ses amis et le respect de ses adversaires. » On ne peut en effet qu'applaudir à la résolution du ministre de rester dans la vie active. Entré depuis deux ans seulement dans la vie politique, il est, croyons-nous, un de ces hommes

dont un échec double les forces et stimule l'énergie, et nous ne marcherions pas à M. Pinard, redevenu simple citoyen, les éloges que nous n'aurions pas accordés au ministre et il sera intéressant, quand un député devient ministre, de voir un ministre échanger son portefeuille contre le mandat de député.

Il y a eu hier aux Tuileries une réunion du conseil auquel assistaient les deux nouveaux ministres.

M. de La Valette et M. de Forcade s'installent demain. M. de Moustier va mieux, et doit quitter aujourd'hui l'hôtel du quai d'Orsay.

M. de Saint-Vallier, chef du cabinet de M. de Moustier, qui avait été récemment nommé ministre plénipotentiaire est, dit-on, désigné pour le poste de Lisbonne.

On ne sait encore quelle compensation sera donnée à M. de Saint-Paul qui est remplacé au ministère de l'intérieur par M. Sancier, préfet du Nord.

M. Aylic Langlé dont tous les écrivains ont pu apprécier l'exquise urbanité reste au ministère avec une situation agrandie ; il devient directeur de tous les services de la presse.

Comme je vous l'avais donné à entendre, on croit que le gouvernement, usant de son droit constitutionnel, ne convoquera pas les électeurs de Marseille pour nommer le successeur de M. Berryer à la Chambre.

Le *Moniteur* publie ce matin le décret qui nomme MM. Legagneur et Laborie, présidents de chambre à la Cour de cassation en remplacement de MM. Waisse et Pascal, admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Vous aurez pu remarquer qu'un communiqué adressé au *Français* dément la nouvelle d'après laquelle une commission aurait été instituée au ministère de la justice pour examiner un projet de révision du décret-loi relatif à la retraite des magistrats pour limite d'âge. L'effet de ce décret atteindra bientôt M. Troplong, premier président de la Cour de cassation, qui touche à ses 75 ans.

Une petite méchanceté du *Charivari* ; il signale en le démentant le bruit d'une prochaine fusion du cercle des Ganaches avec le cercle des Arcadiens que M. Jérôme David va s'occuper de reconstituer.

On annonce la mort de la maréchale Davoust, princesse d'Eckmull.

La commission instituée par le maréchal Vaillant n'a pas pour but de modifier l'organisation constitutionnelle de la Comédie Française, mais seulement de changer les conditions dans lesquelles les œuvres des auteurs doivent être présentées et examinées.

Un temps magnifique a favorisé l'inauguration des bals masqués. A partir de onze heures les boulevards présentaient l'aspect le plus animé. Mais il faut constater que, à part quelques exceptions, les masques ont une tenue débraillée et un langage analogue, et les lazzi lancés à la foule se distinguent par le mauvais goût.

Le Palais de l'Industrie a été transformé en une promenade couverte pour les cavaliers, ce qui a fait dire à quelqu'un que l'administration a offert aux petites dames un local clos et couvert pour faire leur *manège*.

CH. CAROT.

Lundi, 21 décembre.

La paix de l'Europe ne paraît pas sérieusement menacée par les événements qui s'accomplissent en Orient. Il est certain que la Grèce ne fera rien sans être soutenue par la Russie, et il paraît certain aussi que la Russie n'est pas disposée à entamer en ce moment un conflit dans lequel elle aurait vraisemblablement contre elle toutes les puissances de l'Europe. Un fait important nous paraît se dégager

des actes diplomatiques de ces derniers jours, c'est l'entente entre la France et l'Autriche. Ces deux puissances ont évidemment compris qu'elles devaient s'appuyer l'une sur l'autre pour résister à l'alliance de la Russie et de la Prusse, alliance qui ne pouvait se constituer effective que par l'adhésion de la Prusse à la politique orientale de la Russie. On doit supposer que la Russie n'a pas obtenu de la Prusse tout ce qu'elle voulait puisqu'elle recule en ce moment dans le conflit turco-grec. La France et l'Autriche ont toutes deux des intérêts communs en Orient : elles soutiennent une politique également désintéressée ; elles en sont d'autant plus fortes. Les conséquences s'en feront sentir ailleurs ; et il est facile de prévoir que les empiètements de l'ambition prussienne en Allemagne vont se trouver arrêtés au moins pour un temps.

A l'intérieur, on continue de s'entretenir des modifications ministérielles et de leurs conséquences. La rentrée de la cour à Paris va avoir pour effet de hâter l'expédition des affaires et notamment d'activer les travaux du Conseil d'Etat. Cependant il est vraisemblable que l'ouverture de la session sera retardée et sera fixée non plus au 11, mais au 18 ou au 25 janvier.

Le Conseil des ministres, suivant l'usage adopté depuis deux ou trois ans se réunira le mercredi et le samedi.

Il paraît que la nomination de M. Gressier a causé plusieurs déceptions. Certains députés-avocats avaient nourri l'espérance de figurer dans un combinaison ministérielle. L'un d'eux dont le talent est loin d'égaliser les prétentions, disait dans un groupe de confères réuni dans la salle des Pas-Perdus, au Palais : « Ministre du commerce, peut-on ne me l'a pas offert à moi, on savait bien que je ne l'accepterais pas. » — « Ils sont trop verts, » répondit quelqu'un à mi-voix. Ils sont bien comme cela, à la Chambre, une cinquantaine qui croient certainement être de la graine dont on fait les ministres. Petits hommes, petites jalousies ; ce qui ne les empêchera pas d'être les plus pressés auprès de la nouvelle Excellence.

Ainsi que je vous l'avais annoncé il y a quelques jours, M. Clément Duvernois devient, à partir du 1er janvier, rédacteur en chef de la *Patrie*. M. Lebey se retire. M. Clément Duvernois, va, dit-on, reprendre la thèse de l'Union dynastique qu'il a brillamment soutenue dans l'*Epoque*.

Quant à ce dernier journal, il paraît que rien n'est encore décidé au sujet de la prochaine transformation. Il en serait de même pour l'*Avenir national*.

Le comte d'Escayrac de Lanture vient de mourir à Fontainebleau ; il était âgé de 48 ans. De bonne heure, il se fit une réputation pour son esprit aventureux et sa passion des voyages. En 1856, il organisa une expédition pour la recherche des sources du Nil. Commencée avec le concours du gouvernement égyptien, elle échoua, grâce aux intrigues des agents du vice-roi. Le docteur Georges Pouchet attaché à l'expédition, a fait un récit intéressant de toutes les misères que les voyageurs eurent à subir. Le comte d'Escayrac fit partie du corps expéditionnaire en Chine ; fait prisonnier, il eut à supporter toutes sortes de mauvais traitements qui ébranlèrent sa santé.

On annonce aussi la mort de M. Joseph Périer, frère de Casimir Périer, et régent de la banque de France. Il avait subi ces jours derniers l'amputation d'une jambe ; il était âgé de 82 ans, et laisse, dit-on, une fortune de 12 millions.

Le numéro de samedi du *Diable à Quatre*, entièrement rédigé par M. Lockroy, a été saisi en vertu d'une ordonnance du juge d'instruction.

L'affaire des propriétaires de l'*Estandard* contre M. Jules Pic, leur gérant, a été appelée samedi au tribunal de commerce et remise à quinzaine pour être plaidée.

On dit que M. Pinard s'est fait inscrire aujourd'hui au tableau des avocats à la cour impériale.

Madame Patti a fait hier soir ses adieux au public parisien : elle a été rappelée cinq fois, et elle était si émue qu'on voyait les larmes jaillir de ses yeux. La diva doit revenir à Paris au mois d'avril.

Un membre distingué du barreau de Paris, habitué à traiter les sujets les plus élevés, comme publiciste et comme avocat, M. Eugène Delattre, se propose d'ouvrir des conférences publiques où il examinera une question importante à une époque où tout le monde prend part aux entreprises fondées par actions : les droits des actionnaires et les devoirs des administrateurs. C'est là une idée excellente et nous voudrions voir se multiplier ces espèces de cours libres où chacun, suivant ses goûts et ses besoins, pourrait trouver un précieux enseignement.

C'est à Stuttgart et non à Lisbonne, comme on l'avait annoncé d'abord, que M. de Saint-Vallier, ex-chef du cabinet de M. de Moustier doit se rendre comme ministre de France.

On dit que M. Victorien Sardou, par suite de nouveaux démêlés avec la censure, vient de retirer du Gymnase sa comédie la *Dévote*. Mais on croit que le différend s'arrangera.

Le comte d'Haussonville doit se mettre sur les rangs pour la succession de M. Berryer à l'Académie française.

Le Théâtre-Français et l'Odéon célèbrent ce soir le 22^e anniversaire de Racine. Le Châtelet donne ce soir la première représentation de *Théodoros*, le drame de M. Th. Barrière. Les terribles lions du Negus seront représentés par des lions en carton.

CH. CAROT.

EDMOND DUVAL.

Quelques bons mots de Chamfort

Les boudoirs à la Pompadour, les meubles en bois de rose, les tableaux aux bergères poudrées, aux amours joufflus, enfin ces mille futilités du siècle dernier que des antiquaires habiles viennent de remettre en honneur, ont fait naturellement penser aux collectionneurs d'anecdotes de la fin du XVIII^e siècle. De ces écrivains en partie oubliés fut Chamfort, le plus spirituel aiseur de bons mots d'une époque qui a excellé à tel point aux choses de l'esprit que Rivarol disait aux approches de la révolution : « Vous verrez qu'on va nous faire traverser une période de Caton et de Brutus ; c'est la loi des contrastes. Le peuple français avait trop d'esprit, il va se retremper dans la bêtise. » Et Chamfort obtint la palme de l'esprit dans cette société polie et raffinée. Il écrivait sur d'informes carrés de papier les bons mots recueillis ci et là dans les boudoirs et les antichambres et c'est là le seul des ouvrages de Chamfort que la postérité n'a pas dédaigné.

Il nous a donc paru curieux de citer quelques-unes des idées de ce misanthrope d'esprit sur le public, l'opinion, le gouvernement, enfin la société et les hommes de son temps.

LE PUBLIC. — Il y a à parler que toute idée publique, toute convention reçue est une sottise ; car elle a conveuu au plus grand nombre.

— On réfutait je ne sais quelle opinion

de Monsieur sur un ouvrage, en lui parlant du public qui en jugeait autrement : « Le public ! le public ! dit-il, combien faut-il de sots pour faire un public ? »

L'OPINION. — L'opinion est la reine du monde parce que la sottise est la reine des sots.

LE MONDE. — La meilleure philosophie relativement au monde, est d'élire à son égard le sarcasme de la gaieté avec l'indulgence du mépris.

LES HOMMES. — Il faut, disait Monsieur, flatter l'intérêt ou effrayer l'amour-propre des hommes : ce sont des singes qui ne sautent que pour des noix, ou bien dans la crainte du coup de fouet.

Les idées de Chamfort sur les rois et les gouvernements ne manquent pas d'une singulière misanthropie.

M. Provençal, qui a des idées assez plaisantes, me disait, à propos des rois et même des ministres, que la machine étant bien montée, le choix des uns et des autres était indifférent : « Ce sont, disait-il, des chiens dans un tourne-broche ; il suffit qu'ils remuent les pattes pour que tout aille bien. Que le chien soit beau, qu'il ait de l'intelligence ou du nez, ou rien de tout cela, la broche tourne et le souper sera toujours à peu près bon.

— On venait de citer quelques traits de la gourmandise de plusieurs souverains : « Que voulez-vous, dit le bon homme M. de Brequigny ; que voulez-vous que fassent ces pauvres rois ? il faut bien qu'ils mangent. »

On demandait à Monsieur pourquoi les gouverneurs de province avaient plus de faste que le roi : c'est dit-il que les comédiens de campagne chargent plus que ceux de Paris.

Enfin et pour finir une anecdote sur M. le comte de Mirabeau :

Le comte de Mirabeau, très-laid de figure, mais plein d'esprit, ayant été mis en cause pour un prétendu rapt de séduction, fut lui-même son avocat. Messieurs, dit-il, je suis accusé de séduction ; pour toute réponse et pour toute défense, je demande que mon portrait soit mis au greffe.

Le commissaire n'entendait pas ; « Bête, dit le juge, regarde donc la figure de Monsieur ! »

Le désir de citer quelques-uns des bons mots de Chamfort nous a fait prolonger cette causerie plus que nous ne l'aurions voulu et notre auteur semble déjà nous reprocher ce manque de tact par ces lignes :

La plupart des faiseurs de vers ou de bons mots ressemblent à ceux qui mangent des cerises ou des huitres, choisissant d'abord les meilleures, et finissant par tout manger.

EDMOND DUVAL.

chose, il signifie paix avec la Prusse et retours vers l'Italie. La paix ne nous déplaît pas, quelque vacillante qu'elle doive être jusqu'à ce qu'il se soit établi de l'autre côté du Rhin un état politique plus raisonnable que celui qui est sorti du traité de Prague. Mais nous espérons qu'on ne s'attachera pas de nouveau à nous prouver, pour maintenir la paix, que Rome est, par droit de naissance, la propriété de Victor-Emmanuel et que nous devons nous féliciter de voir les Prussiens installer sur toute la ligne du Rhin de Dusseldorf à Wissembourg, dans toute l'Allemagne du Nord de la Moselle à la Vistule et du Mein à la Baltique.

« Si nous regardons à nos affaires intérieures, le changement de ministère paraît encore plus significatif. C'est une victoire pour M. Rouher, c'est un pas de plus fait vers la concentration effective des pouvoirs ministériels dans la main de M. le ministre d'Etat. Deux personnalités, qui n'étaient ni l'une ni l'autre agréables à M. Rouher, M. de Moustier et M. Pinard, sortent du ministère. Le premier est remplacé par un homme politique que d'étroits liens de famille unissent au ministère d'Etat ; le second a pour successeur le ministre qui s'est chargé dans ces derniers temps de défendre, au ministère de commerce, le système libre-échangiste, conçu par M. Rouher, et de lutter énergiquement, quoique avec une modération relative, contre le retour offensif des idées protectionnistes. M. Pinard, qu'on présentait, au moment de son arrivée aux affaires, comme le successeur éventuel de M. Rouher au poste de ministre, orateur ; a donc été bien vite vaincu et bien vite usé par celui dont on le supposait le rival. Quoique nous vivions dans un temps où l'on s'expose un peu au ridicule en cherchant une explication rationnelle aux choses qui se passent, on peut donner de cette rapide défaite de M. Pinard deux raisons principales. D'une part, il a été trop faible chez lui. D'autre part, il s'est piqué de trop d'énergie et d'une énergie inopportune au dehors. Il n'a jamais su se rendre complètement maître du ministère de l'intérieur. Tout le monde sait, depuis l'éclat fait à la Chambre par M. Emile Ollivier, que l'honorable M. Pinard avait, à côté de lui, dans son ministère même, des lieutenants qui se comportaient quelquefois comme s'ils eussent été à tout le moins ses égaux ; et M. Pinard a souffert cet état de choses. Pour ce qui est de son gouvernement extérieur, M. Pinard a commis l'erreur grave de croire qu'il arrêterait le flot montant de l'opinion par des procès de presse, et il s'est chargé de diriger et d'exécuter contre les journaux des campagnes, mal conçues dont il n'était peut-être pas le premier instigateur mais dont il a eu l'art de prendre presque seul toute la responsabilité devant le public. Déjà au commencement de cette année, le procès des comptes-rendus avait fait un tort grave à sa réputation d'homme d'Etat. Le tour qu'a pris le procès Baudin n'a pas contribué à la rétablir. Le jour du 3 décembre est survenu qui a été pour M. Pinard le dernier coup. Toute la police de Paris mise sur pied, toute l'armée de Paris commandée de service, les affidés du génie tenus prêts à partir, jusque dans Arras, et tout cela pour arriver à arrêter vingt personnes qui a fallu se résigner à relâcher, après quelques jours de détention ; il y avait, dans la disproportion de ces préparatifs, et de ces résultats, quelque chose qui dans un pays où le ridicule blesse encore quelquefois, devait accabler M. Pinard. On nous objectera que cependant M. Duruy est toujours debout, et que deux ou trois fois par trimestre, ce ministre écrit une circulaire, ou fixe l'attention du monde par quelque action auprès de laquelle la journée du 3 décembre peut paraître un chef-d'œuvre d'habileté politique et d'esprit. Mais M. Duruy a un don ; il a une amulette ; il a une étoile ; on lui a jeté un sort qui fait qu'au milieu de tant de ministres changeants, il est ministre à perpétuité. Cent journées du 3 décembre ne le tueraient pas. Une seule devait suffire pour renverser M. Pinard. — Paul Clère.

CHRONIQUE LOCALE

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser, sous la date du 12 décembre, à tous les préfets, une circulaire relative à l'exécution du décret du 6 décembre, sur le travail des enfants dans les manufactures.

Le ministre, après avoir rappelé que la loi de 1841 n'a reçu jusqu'ici qu'une incomplète application, dit qu'avant de mettre en pratique le système prescrit par le décret du 7 décembre courant, il importe de constater les résultats de la législation antérieure, résultats qui doivent constituer un des principaux éléments du futur projet de loi.

Il prie, en conséquence, les préfets d'inviter les ingénieurs des mines, chacun dans leur circonscription à se mettre en mesure de visiter, à partir du 1er janvier prochain, tous les établissements soumis à la loi du 22 mars 1841 ; ils en parcourront toutes les parties, se feront représenter, conformément à l'article 10 de la loi, les registres relatifs à son exécution, les règlements intérieurs, les livres des enfants et les enfants eux-mêmes. Ils vérifieront avec soin si toutes les prescriptions de la loi sont régulièrement accomplies, et si mentionneront les résultats constatés par eux sur des états dont les modèles leur seront envoyés, sous peu de jours.

Si, dans le cours de ces premières visites, ils reconnaissent des infractions à

Nous lisons dans le *Journal de Paris* : « Si l'avènement de M. de La Valette aux affaires étrangères signifie quelque